

# Compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

## COMMUNE DE COUZOU

Séance du 13 décembre 2018

Date de la convocation: 07/12/2018

*L'an deux mille dix-huit et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT*

**Présents** : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Laurent CLAVEL, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE

**Représentés**: Nadine PENCHENAT-LAUBIE par Daniel BOUDOT, Anne BAZALGUES par Nadine BAPTISTE

**Excusés**:

**Absents**: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT

**Secrétaire de séance**: Emmanuel ROY DE LACHAISE

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2018
- Présentation de l'ordre du jour

#### **Délibérations** :

- 1- Ouverture d'une opération réfection toiture appartement et mairie (opération n°96)
- 2- Opération n°96, réfection toiture appartement et mairie : demande de subvention au titre de la DETR
- 3- Opération n°90, équipement incendie réserve d'eau : demande de subvention au titre de la DETR
- 4- Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

#### **Autres points à l'ordre du jour** :

- 1- Retours sur réunions extérieures
- 2- Travaux appartement
- 3- Adressage communal
- 4- Réunion d'actualité Sous-Préfecture
- 5- Couzou info 2019
- 6- Opération n°92, restauration vitraux : prévision de demande de subvention
- 7- Trame Verte et Bleue communale : contrat de restauration biodiversité mares

#### **Questions et informations diverses**

M. le Maire propose que la réfection de toiture ne soit pas considérée comme une nouvelle opération, mais une 2ème tranche de l'opération n°93, réhabilitation du logement communal, ce qui serait plus cohérent.

Il propose également au Conseil Municipal d'y ajouter un élément de sécurité, à savoir un pare-feu sous le plancher de l'appartement pour l'isoler de la salle du Conseil.

## **Délibérations du conseil:**

### **Opération n°93, 2ème tranche : réfection toiture appartement ( DE 2018 044)**

M. le Maire indique que, pour une rénovation complète et durable de l'appartement, il conviendrait de faire remanier la toiture.

Afin d'étudier le coût éventuel de ces travaux, il a demandé une estimation chiffrée de réfection à plusieurs artisans. Deux devis lui sont parvenus. Le premier pour un montant de 10 776,40 € HT, et le second pour 22 041,00 € HT.

M. le Maire précise au Conseil Municipal que les deux entreprises lui ont indiqué que les travaux ne revêtaient pas un caractère d'urgence compte tenu de l'état actuel de la toiture.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents, considère que la différence entre les deux devis reçus est trop importante pour prendre une décision dans les délais contraints par le projet de demande de subvention à la Préfecture. D'autant plus que les travaux ne se révèlent pas urgents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de ne pas donner de suite à la proposition de M. le Maire. Par conséquent, il ne sera pas délibéré sur la demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet mis en suspens.

### **Opération n°90, équipement incendie réserve d'eau : demande de subvention au titre de la DETR ( DE 2018 047)**

Suite à la délibération n°2018\_042, pour aider au financement de la bache incendie (de 120 m3) d'un montant de 3 111.96 € HT, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR, qui couvrirait 30% de ce montant, soit 933.59 €. La différence serait prise en charge au titre de l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de déposer le dossier de demande auprès de la Préfecture, en précisant que, compte tenu du montant, il ne s'agira pas de la demande principale (priorité 2).

### **Opération n°93, 2ème tranche : pare-feu sous plancher ( DE 2018 045)**

Dans le cadre de la réhabilitation du logement communal, M. le Maire informe de Conseil Municipal qu'il a appris que la réglementation imposait la mise en place d'un système pare-feu entre un appartement et tout autre local situé en-dessous (lors d'un échange avec la SOCOTEC).

C'est pourquoi il propose, pour se mettre en conformité avec la réglementation, de faire réaliser une structure pare-feu entre la salle du Conseil et l'appartement. Il demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir une 2ème tranche de travaux.

M. le Maire présente les devis recueillis à cet effet : le premier concernant le plafond coupe-feu lui-même pour un montant total de 3 996,00 € HT, et le second pour l'adaptation de l'installation électrique pour un montant de 1 351,00 € HT, soit un total de 5 347,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire.

### **Opération n°93, 2ème tranche, pare-feu sous plancher : demande subvention DETR ( DE 2018 046)**

Compte tenu de la décision de créer une 2ème tranche de travaux à l'opération n°93, réhabilitation du logement communal, pour les travaux de mise en place d'un pare-feu, M. le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR afin de pouvoir bénéficier d'une aide de 30% sur le montant total HT de ces travaux de mise aux normes de sécurité, à savoir 5 347,00 €, soit une demande de subvention de 1 604,10 €. La différence serait prise au titre de l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge M. le Maire de déposer le dossier de demande, en précisant qu'il s'agira de la demande principale de subvention à déposer au titre de la DETR (priorité 1).

### **Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée ( DE 2018 048)**

M. le Maire explique que le Département du Lot, qui met à jour son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR), demande à la Commune de se prononcer sur les chemins à y inscrire.

Le Département propose deux segments de chemin à protéger à proximité du tracé du GR46 et demande à la Commune d'indiquer si elle souhaite prévoir la protection d'autres chemins.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du Code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport, dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural;

Après avoir pris connaissance des documents fournis par le Département;

Et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'inscription au PDIPR des chemins énumérés ci-dessous :

- 1 - chemin rural des Combettes, longueur 702 m, sur le circuit du Comité Départemental de Cyclotourisme du Lot de Rocamadour à St Cirq Lapopie,
  - 2 - voie communale n°3 des Combettes, longueur 152 m, sur le circuit du Comité Départemental de Cyclotourisme du Lot de Rocamadour à St Cirq Lapopie,
- et ne prévoit pas la protection de nouveaux segments pour l'instant.

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins, sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

### **Autres points à l'ordre du jour**

#### **1- Retours sur réunions extérieures**

- Commission voirie-travaux, les travaux d'investissement 2019 concerneraient :

. la route du Pech, d'un peu avant Pélaprat vers la route de Gourdon,

. Poudurac, route refaite depuis la D39 en remontant, jusqu'à la fin des habitations (sauf la partie déjà refaite)

- Commission enfance-jeunesse :

. compétence ALSH : étude en cours de finalisation pour son étendue à l'ensemble du territoire (d'ici le 01/01/2020)

. crèche de Gramat : réflexion sur son agrandissement (28 naissances en 2018)

- SYDED : forte augmentation prévisible de la TGAP (Taxe de Gestion des Activités Polluantes) qui passerait de 6.25€ en 2019 à environ 18.00€ en 2025. Le débat est revenu sur la réduction des déchets et la tarification incitative. Actuellement, Cauvaldor et le SYMICTOM du Pays de Gourdon n'ont pas exprimé le désir de passer à ce mode de tarification. Les gains escomptés étant évalués comme faibles.

Malgré tout, à plus ou moins longue échéance, ce système devra être mis en place. L'ADEME donne actuellement des aides aux collectivités.

## 2- Travaux appartement

Les cloisons sont terminées, la plomberie et l'électricité sur la fin, le sol a été fait et est en période de séchage. Le carrelage salle d'eau et WC est posé. Les volets sont en cours de restauration en atelier et la peinture de l'appartement a commencé. La cage d'escalier est à reprendre. La faïence de la cuisine sera à poser.

L'achat de la cuisine doit avoir lieu dans les prochains jours. La pose ne peut pas intervenir avant la mi-janvier, à la suite du revêtement de sol. Un appel est lancé pour le montage et la pose des éléments. Le poêle à granulés sera mis en place après. L'appartement ne pourra certainement pas être disponible avant début février.

## 3- Adressage communal

Lors de la réunion du 9 octobre entre le SDAIL et les conseillers disponibles, le nom des voies a été calé précisément en tenant compte des modifications demandées. Le 12 décembre, le relevé physique des points qui donneront le métrage des habitations a été réalisé. Il permettra de lister les besoins exacts. Afin de réduire les coûts, il est envisagé de grouper notre commande avec celles d'autres communes, sous réserve que cette solution permette de négocier les tarifs. D'autre part, il est prévu de compléter la signalisation des hameaux et édifices de la commune en même temps.

## 4- Réunion d'actualité Sous-Préfecture

- Affaires scolaires : une demande de dérogation d'inscription par rapport à la carte scolaire, pour des raisons personnelles, n'entraînera pas d'obligation de contribution aux frais de scolarité pour la commune de résidence.
- SDIS : appel au volontariat des jeunes pour cause de manque d'effectif et demande de souplesse de la part des employeurs pour libérer les pompiers volontaires en cas d'intervention. Certaines casernes ne peuvent répondre aux demandes d'intervention faute de personnel, ce qui implique le report vers des casernes plus éloignées.
- Point campagne DETR : rappel des modalités de demande
- Référénts « Ambrosie » : intervention d'un responsable de l'ARS qui insiste sur la communication nécessaire pour la lutte contre cette plante invasive. Un dossier est à disposition en mairie.
- Taxe d'aménagement : rappel des règles de perception.
- Organisation des manifestations, sécurité : rappel des démarches obligatoires.

## 5- Couzou info 2019

Point sur les sujets à évoquer.

## 6- Opération n°92, restauration vitraux : prévision de demande de subvention

La restauration avait déjà été envisagée et inscrite au budget précédemment, cependant, d'autres projets étaient apparus prioritaires. Il devient maintenant urgent de procéder à cette restauration car l'état des vitraux se dégrade rapidement, et le montant des travaux augmente en conséquence (nouveau devis réalisé). Il sera nécessaire de rechercher des financeurs (et donateurs) car les subventions classiques ne peuvent être sollicitées pour ce type de travaux.

## 7- Trame Verte et Bleue communale : contrat de restauration biodiversité mares

M. le Maire avait signé un contrat de restauration de la biodiversité TVB suite à la délibération prise par le Conseil Municipal. Une réunion le 4 mai exposait le déroulé de l'opération et les étapes. Une convention d'engagement a été signée le 30 octobre 2018 à l'issue de la réunion de préparation. Le mardi 13 novembre, nous entreprenons le vidage du lac de Belugue. Les petits poissons ont été extraits et déposés dans le lac du couderc car il ne font pas partie de la faune naturelle des lacs de St Namphaise, ainsi qu'un silure mort. Nous avons également constaté la présence de tritons palmés et autres petits habitants légitimes des lieux. Compte tenu du volume de dépôt à extraire, une nouvelle intervention de 4 heures a été nécessaire à 4 avec le tracteur de Thierry le samedi suivant. Depuis,

l'eau est revenue, plus claire, et le lac s'est re-rempli. Les herbiers se reconstitueront au fil du temps. Maintenant que le lac de Belugue a été nettoyé, il sera très régulièrement suivi afin de respecter les engagements liés à la Trame Verte et Bleue. Il est donc nécessaire de veiller à ce qu'aucun poisson n'y soit réintroduit.

Le mercredi 28 novembre a eu lieu une réunion avec la chargée de mission du Parc naturel régional pour la compréhension des trames et les explications sur leur utilité. Nous n'étions que 5 présents à la Mairie malgré l'information diffusée dans les boîtes aux lettres. La prochaine réunion de groupe de travail aura lieu le mercredi 6 février afin de valider les actions à présenter en conseil municipal.

### **8- Vente terrain Mme Penchenat**

Mme Penchenat cherche à vendre un terrain qu'elle possède à Belugue, et qui jouxte des terrains communaux. Une annonce a été apposée depuis 2 mois sur les panneaux d'information de la commune. M. le Maire est retourné vers elle pour avoir des nouvelles. Elle n'a eu aucun contact et propose à la commune de lui céder la parcelle pour un prix modeste. La question sera posée au prochain conseil et enregistrée sous forme de délibération.

### **Questions et infos diverses :**

- La famille Doumer remercie pour l'attention que nous avons porté au décès de Raymond,
- Le samedi 15 décembre, conformément au flyer distribué dans les boîtes aux lettres, la LPO organise une visite sur la commune à la rencontre des oiseaux,
- Commission de contrôle des listes électorales : le mode de fonctionnement de cette commission change fondamentalement, avec, pour conséquence, la disparition des multiples réunions qui étaient précédemment nécessaires. Le Maire est en charge de la validation des inscriptions et des radiations tout au long de l'année, et la commission se réunit au minimum une fois par an pour contrôler, a posteriori, les décisions prises. Les électeurs ont la possibilité de s'inscrire sur les listes tout au long de l'année. La permanence du 31 décembre disparaît donc de fait. Toutes les informations sont accessibles sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).
- Suite aux événements des gilets jaunes, l'AMRF propose aux Mairies de tenir un cahier de doléances.
- Document du SYDED sur les alternatives au brûlage des déchets verts (disponible à la Mairie)
- Publication N2000 distribuée avec les actions réalisées sur le Parc,
- **Programme** « Les observatoires citoyens du Parc ». Il est proposé de recenser les arbres remarquables et les mares de notre commune afin de compléter ou mettre à jour les inventaires sur ces 2 thèmes. Chacun d'entre nous peut y participer et enrichir les données. La Mairie se propose de regrouper vos "trouvailles",
- "Le climat, ma planète et moi" : du 9 au 17 janvier, expositions à Figeac. Conférence/débat le 11 janvier à la salle Balène,
- **Actualités** du département par nos Conseillers départementaux,
- 11 janvier réunion de la CIL (commission d'information locale) au CEA,
- Le 25 janvier conférence de Cédric Villani au CEA sur le thème de l'intelligence artificielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.